



Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants d'Acigné, Betton, Brecé, Cesson-Sévigné, La Bouëxière, Liffré, Mouazé, Noyal-sur-Vilaine, Rennes, Servon-sur-Vilaine, Saint-Sulpice-la-Forêt et Thorigné-Fouillard, qu'une enquête publique sera ouverte du 11 mars 2024 (9h) au 11 avril 2024 (12h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC ÉOLIEN LES AILES DU CHEVRÉ, en vue d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune d'Acigné.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie d'Acigné (version papier) aux heures suivantes : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / le jeudi de 8h30 à 12h30 ;
- en mairie de Thorigné-Fouillard (version papier) aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00 / le samedi matin de 9h30 à 12h00 ;
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5199>
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- au point numérique de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35026 RENNES Cedex 9, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la société PARC ÉOLIEN LES AILES DU CHEVRÉ, rue du Pré Long, Val d'Orson à Vern-sur-Seiche (35770).

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- en mairie d'Acigné et de Thorigné-Fouillard sur les registres d'enquête ouverts à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie d'Acigné, 6 Place de la Mairie, 35690 Acigné
- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5199>
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-5199@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5199> et donc visibles par tous.

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, reçoit le public :

- le lundi 11 mars 2024 de 9h00 à 12h00, à la mairie d'Acigné,
- le lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 17h00, à la mairie de Thorigné-Fouillard,
- le mercredi 20 mars 2024 de 14h00 à 17h00, à la mairie d'Acigné,
- le vendredi 22 mars 2024 de 9h00 à 12h00, à la mairie de Thorigné-Fouillard,
- le mercredi 3 avril 2024 de 9h00 à 12h00, à la mairie d'Acigné,
- le jeudi 11 avril 2024 de 9h00 à 12h00, à la mairie d'Acigné.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.